

ASSOCIATION « CONSERVATION ET COMMUNAUTÉ DE CHANGEMENT, 3C EN SIGLES »

La 3C est une association sans but lucratif née en 2019 et juridiquement reconnue par Ordonnance ministérielle n° 513/813 du 26 avril 2019.

1. Sa vision : une société où chaque membre de la communauté vit en harmonie avec son environnement naturel.



Dans ses activités, la 3 C travaille main dans la main avec les communautés locales pour deux raisons : améliorer leur bien-être et surtout, les impliquer dans la protection de l'environnement.

ADRESSE:
BOULEVARD DE L'UPRONA, N° 58,
BUILDING KINIGI
BUREAU A3-4-11-13

2. Sa mission : Développer sur le territoire du Burundi des activités de sauvegarde de la flore et de la faune sauvage, de gestion durable des terres et de connexion des communautés à la nature en s'inscrivant résolument dans la logique des Objectifs de Développement Durable.



3. Partenaires

Nationaux : L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), les administratifs provinciaux, communaux et collinaires des provinces où 3C intervient.



Internationaux : Institut Jane Goodall, US Forest Service, le Programme Biopama/IUCN, le Programme des Petites Initiatives du Fonds Français pour l'Environnement Mondia, etc.

4. Sa devise : **Conserver, Eduquer, influencer, Changer**

5. Son objectif : Sauvegarder et protéger la flore et la faune ainsi que leurs habitats; connecter les communautés à la nature ; contribuer à la promotion de l'éducation populaire en matière d'environnement et de découverte de la nature ; promouvoir l'écotourisme à travers la coopération avec les communautés locales ; améliorer la santé humaine par la préservation des écosystèmes naturels et l'assainissement des milieux urbains et ruraux ; appuyer les communautés à assurer l'autosuffisance alimentaire par la pratique de l'agriculture de conservation.

6. Domaines d'intervention

- Education environnementale /Sensibilisation ;
- Restauration des paysages ;
- Lutte contre la pollution ;
- Promotion de l'écotourisme et de l'agro écotourisme ;
- Agroforesterie et agro écologie ;
- Conservation communautaire ;
- Conservation ex-situ des espèces autochtones.



a. Protection des chimpanzés des aires protégées du sud du Burundi



Protéger la biodiversité, c'est se protéger

b. Implication des jeunes dans la protection de l'environnement



Protection des berges d'une rivière par la plantation de bambous. En stabilisant ces berges avec du bambou, on lutte en même temps la pollution des eaux de la rivière.

c. Production et distribution des plants (forestiers, fruitiers...) aux communautés



d. Formation des femmes pour tirer profit de l'écotourisme



Il s'agit des femmes riveraines des Monuments Naturels de l'est. Elles ont appris à fabriquer divers objets dont les sacoches.



e. Délimitation des aires protégées avec des bornes cadastrales, y compris le mont Ganza



Pour limiter les conflits fonciers avec les populations riveraines, des bornes cadastrales ont été placées aux limites de certains écosystèmes naturels tels le mont Ganza.

f. Fourniture des équipements pour faciliter les activités de conservation



Des pioches, arrosoirs, imperméables, uniformes et bottes ont été octroyés aux jeunes participant à la restauration du mont Ganza